

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

DÉLIBÉRATION n° 2012/10/23-04

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 23 octobre 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L719-12,

Vu le décret n° 2008-326 du 7 avril 2008 relatif aux règles générales de fonctionnement des fondations universitaires,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,

Vu l'avis du comité technique en date du 23 octobre 2012,

DÉCIDE :

OBJET : Création de la Fondation Universitaire IMÉRA

Le conseil d'administration approuve la création de la Fondation Universitaire Institut Méditerranéen de Recherches Avancées (IMÉRA).

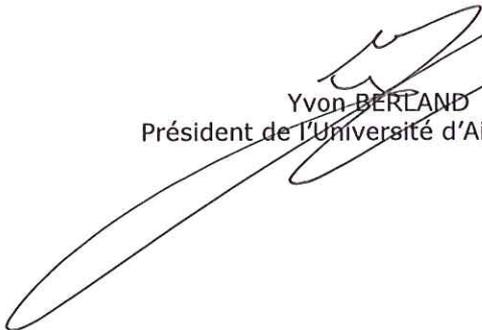
Cette délibération statutaire est adoptée par 22 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 23 octobre 2012


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

